

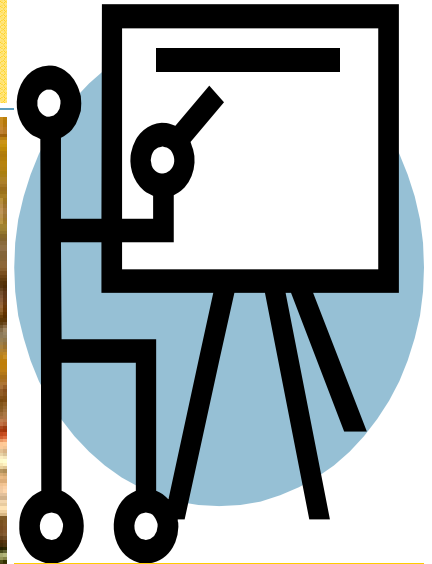


MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2016- NO 10

Novembre 2016



INFOS MUNICIPALES... QUELQUES POINTS POUR NOVEMBRE 2016

- * Approbation des comptes du mois d'octobre au montant de \$43 993.49;
- * Don de \$25 à la polyvalente Le Mistral de Mont-Joli pour un voyage d'immersion en anglais;
- * Don de \$50 à la Fondation du CSSS de la Mitis et don de \$50 à la Fondation du centre hospitalier de Rimouski;
- * Paiement de deux factures de la firme d'ingénierie Tétra Tech: \$569.13 concernant une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées, et \$570.51 relativement à la programmation révisée du programme TECQ 2014-2018. Ces montants seront financés par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018;
- * Dépôt du rapport financier du maire selon l'article 955 du code municipal;
- * Dépôt des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2016;
- * Modifications apportées au budget initial 2016 suite à des dépenses plus élevées ou imprévues;
- * Affectation d'un montant de \$1053.77 des surplus accumulés non affectés pour l'achat d'une polisseuse;
- * Avis de motion avec dispense de lecture dans le but d'adopter un nouveau règlement concernant les animaux sur le territoire de la municipalité;
- * Acceptation de la soumission de Pétroles BSL concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour la période du 1er janvier au 30 décembre 2017, soit le diesel et l'huile à chauffage;
- * Augmentation de 2% à la directrice générale selon contrat de travail et ce, pour l'année 2017;
- * Augmentation de 2% pour le service de conciergerie du bureau municipal pour l'année 2017;
- * Engagement de Robin Bérubé en tant qu'opérateur de machinerie d'hiver pour la saison hivernale 2016-2017;
- * Inscription de la conseillère Noëlla Ouellet à la formation

- offerte aux élus par la FQM soit "Gestion financière municipale", au coût de \$200 par personne;
- * Inscription de Francis Girard, Robin Bérubé et Jocelyn Fournier à la formation pour les opérateurs de déneigement offerte par l'APSAM au coût de \$145 par participant;
- * Autorisation pour achat du logiciel de télétransmission de taxation au coût de \$520 ainsi que l'activation et la formation téléphonique au coût de \$360, le tout pour un montant total de \$880 taxes en sus;
- * Autorisation pour adhésion au service de perception de comptes d'Accès D Affaires pour un montant de \$200. Des frais mensuels seront chargés selon le nombre de transactions. Ce service permettra aux contribuables d'effectuer leur paiement de taxes par internet et par téléphone.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux de la municipalité sur notre site internet.

Horaire des diverses collectes

DÉCHETS:

Mercredi: 7 et 28 décembre

RÉCUPÉRATION:

Vendredi: 2, 16 et 30 décembre

MATIÈRES ORGANIQUES:

Mercredi: 14 décembre

Dans ce numéro :	Pages
<u>Urgent - Patinoire de Sainte-Jeanne-d'Arc</u> Élections municipales du 30 octobre	2
Club des 50 ans et plus Livre de s'animer- Conférence populaire Horaire de la bibliothèque	3
Dossier chaud ! Gare aux feux de cuisson	4
Comme un poisson dans l'eau ! Les bienfaits de la natation	5
Droits et obligations des usagers de la route en période hivernale	6
Les usagers de la route (Suite)	7
Les services du CFER	8
Le travail de rue présent dans ton milieu	9
Le mot vert du mois	10
Pour votre information	11
Concert de Noël le 27 novembre 2016	12

URGENT - PATINOIRE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

La municipalité est présentement à la recherche d'une personne pour s'occuper de la patinoire et du centre des loisirs pour la saison hivernale 2016-2017.

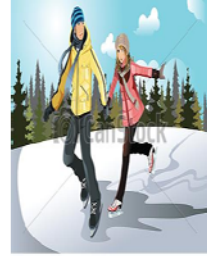
Suite à l'offre d'emploi parue dans le bulletin municipal du mois dernier et l'envoi postal fait à tous les citoyens, **personne n'a encore démontré son intérêt pour ce poste, ce qui met en péril l'ouverture de la patinoire pour la prochaine saison.**

Une **rémunération à contrat** est offerte pour une **durée approximative de 12 semaines** pour cet emploi. La personne retenue devra être disponible à travailler le soir et la fin de semaine. Les heures d'ouverture du centre des loisirs sont de 20 heures par semaine.

Rappel des principales fonctions:



- Glacer et déneiger la patinoire et les accès;
- Effectuer la surveillance aux heures de fréquentation;
- Maintenir l'ordre et assurer la sécurité des utilisateurs;
- Faire l'entretien ménager du centre des loisirs.



Si vous êtes intéressés par ce poste, **veuillez communiquer avec votre municipalité au 418 775-5660 le plus rapidement possible.**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 30 OCTOBRE 2016

Afin de combler le poste de conseiller au siège no 3, un scrutin s'est tenu le 30 octobre dernier à la salle communautaire de Sainte-Jeanne-d'Arc et le vote par anticipation a eu lieu le 23 octobre. Au total, 141 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote représentant un taux de participation de 49%. **M. René Desrosiers a obtenu la majorité des votes et a été proclamé élu.** M. Desrosiers occupera ce poste jusqu'aux élections générales qui auront lieu en novembre 2017. À ce moment, les sept postes d'élus seront ouverts aux candidatures.



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC



Dîner mensuel

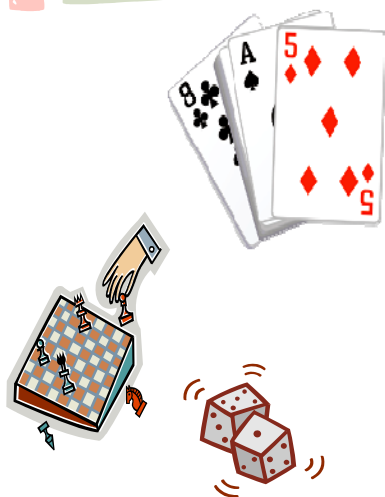
Le **6 Décembre 2016**

À 11h30

Suivi à 13h30 d'une
conférence populaire
donnée par **Diane Rioux**
sur les poètes de chez nous
« Livre de s'animer ».

Bienvenue à tous !

(Voir détails ci-dessous)



Activités à tous les **mardis**

À 13H00

Marches-jeux ou simplement
prendre un café en bavardant.



**Nous sommes présentement en
période de recrutement !**

Cartes de membre à vendre au coût
de 25\$: Avantages tel que rabais
sur les assurances La Capitale, etc.

**Pour information, vous adresser à
Liselle Dufour au 418 776-5658.**

LIVRE DE S'ANIMER - ARTISTES, ARTISANS ET AUTEURS À DOMICILE !

Dans le cadre de l'**entente de développement culturel 2016** de la MRC de La Mitis, le projet **« Livre de s'animer - Artistes, artisans et auteurs à domicile ! »** se concrétise enfin ! Des rencontres d'animation auront lieu soit au local du Club des 50 ans et plus ou au local de la bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc. Des professionnels mandatés par la MRC afin d'animer ces rencontres permettront ainsi d'offrir plus d'animations spécialisées dans notre municipalité et mettra en valeur des artistes, artisans et auteurs mitissiens. La première rencontre qui aura lieu le **6 décembre 2016**, soit une **conférence donnée par Diane Rioux sur les poètes de chez nous** sera suivie par d'autres animations en début d'année 2017. Surveillez nos prochains bulletins pour plus de détails.

Espérant vous voir en grand nombre à ces ateliers d'animations !!! (Ces activités sont gratuites)

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRE

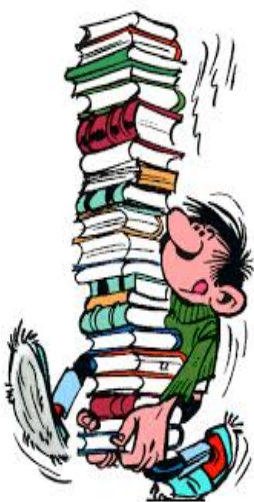
Mardi de 13h30 à 16h00

Abonnement à la bibliothèque

GRATUIT

N'hésitez pas à faire vos
demandes spéciales

Responsable Jocelyne Goulet
418 775-5660 poste 2580



LIVRES À DONNER

Nous avons reçu de nouveaux livres provenant
de dons de citoyens.

Une étagère avec ces volumes **« À DONNER »**
est mise à votre disposition à l'entrée du bureau
municipal.

Premier arrivé... premier servi !

Vous pouvez également y
apporter les volumes qui ne
vous sont plus utiles et qui pour-
ront faire le bonheur de d'autres
lecteurs.



DOSSIER CHAUD!!! Gare aux feux de cuisson

Au Québec, près de 20 % des incendies qui se produisent dans les résidences prennent naissance dans la cuisine.

Source: Ministère de la Sécurité publique, La sécurité incendie au Québec, édition 2007

Soyez vigilants pour votre propre sécurité et celle de vos proches en adoptant des comportements sécuritaires lorsque vous cuisinez.



Conseils:

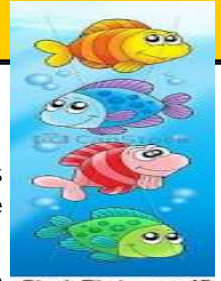
- D'abord, ne faites jamais cuire d'aliments sans surveillance.
- Ne rangez jamais d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Ayez toujours un couvercle à portée de main. Si ce n'est pas celui du récipient, assurez-vous qu'il peut le couvrir en totalité.
- Orientez les poignées des chaudrons utilisés vers l'intérieur de la cuisinière afin que les enfants ne puissent les atteindre.
- Pendant la préparation des repas, portez des vêtements ayant des manches étroites. Les manches amples peuvent toucher l'élément de la cuisinière et s'enflammer rapidement.
- Utilisez l'élément dont le diamètre est similaire à celui du récipient de cuisson.
- Si vous devez faire de la friture, utilisez une friteuse homologuée CSA munie d'un thermostat. Il est aussi recommandé de suivre les règles de sécurité mentionnées dans le manuel du fabricant.

Que faire en cas de feu de cuisson?

- En cas de feu dans un récipient, n'y lancez pas de produit, surtout pas d'eau dans de l'huile.
- Pour éteindre un feu dans un poêlon ou une casserole, il faut placer le couvercle approprié sur le contenant et fermer l'élément de la cuisinière.
- Un poêlon ou une casserole en flamme ne devrait jamais être déplacé.
- Même si vous pensez avoir éteint le feu de cuisson, ne prenez pas de risques, composez le 9-1-1.



COMME UN POISSON DANS L'EAU !!!



Les bienfaits de la natation

1. Elle renforce tous **les muscles**, mais en douceur. Pour assurer une maîtrise des déplacements et de la posture dans l'eau, tous les muscles sont obligés de se contracter, mais l'eau adoucit la notion de force.
2. Elle améliore **le retour veineux**. Comme les autres sports, la natation favorise le pompage du sang situé dans les jambes grâce à l'alternance contraction/décontraction musculaire. En outre, la position horizontale, la fraîcheur et la pression de l'eau favorise une action drainante, surtout des jambes.
3. Elle affine **la silhouette**. Primo, elle sollicite tous les muscles et les allonge, sans assécher le corps. Secundo, elle entraîne une importante dépense énergétique (de 200 à 600 kcal/h). Tertio, elle mobilise les réserves de graisses au bout de 40 min environ si l'on parvient à soutenir l'effort. Une vraie [gym minceur](#) !
4. Elle renforce **le système cardio-respiratoire**. La natation muscle le cœur en douceur et renforce les capacités pulmonaires. Du fait de la saturation en vapeur d'eau au ras de l'eau, elle convient même aux asthmatiques.
5. Elle ménage **les articulations**. Dans l'eau, on est en quasi-apesanteur : aucun impact ni aucune crainte de se blesser.
6. Elle développe **la coordination**. La natation est un sport technique, avec une dissociation motrice jambes/bras, et un rythme inspiration/expiration particulier.
7. Elle **relaxe**. Comme avec de nombreuses activités sportives, on produit des endorphines, on sort dans une sorte d'état d'apesanteur, tel un retour aux sources... : bref, la natation, ça détend !

<http://www.aufeminin.com/sports-femme/natation-s637991.html>

La piscine Gervais-Rioux est située au: 1411, rue des Érables, Mont-Joli (Québec)

Description des cours de natation: Voir site Internet de la Ville de Mont-Joli

**Prochaine période d'inscription - Session Hiver 2017,
(inscription par service en ligne) du 12 au 18 décembre 2016**



<http://www.ville.mont-joli.qc.ca/loisirs/piscine-gervais-rioux>

Horaire à partir du samedi 17 septembre 2016

Mardi	12h à 13h*	20h à 21h**
Jeudi		20h à 21h***
Vendredi		19h à 20h30
Samedi	13h30 à 15h	19h à 20h30
Dimanche	13h30 à 15h	19h30 à 20h30*

* Baignade libre avec espaces d'entraînement (2 corridors)

** Bain en **largeur** réservé aux 14 ans et +

*** Bain en **longueur** réservé aux 14 ans +

Prendre note que l'ouverture de la caisse et des vestiaires a lieu **15 minutes** avant le début du bain libre et les vestiaires seront fermés **30 minutes après** la fin du bain libre.



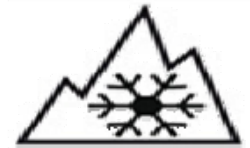
© Can Stock Photo - csp7417861

Droits et obligations des usagers de la route en période hivernale

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE PNEUS CONÇUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LA CONDUITE HIVERNALE - CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Chapitre C-24.2, r. 45, a. 440.1)

Assurez-vous que vos pneus d'hiver portent ce pictogramme.

Il est obligatoire depuis le 15 décembre 2014 sur tous les pneus d'hiver installés sur un véhicule de promenade immatriculé au Québec.



RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION D'ANTIDÉRAPANTS SUR LES PNEUS DE CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS - CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Chapitre C-24.2, r. 44, a.441)

1. L'utilisation de crampons est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg, de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition qu'un tel véhicule soit muni de pneus à crampons aux 2 extrémités d'un essieu et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit également sur les roues de l'essieu arrière.
2. L'utilisation de chaînes est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule d'urgence, de tout tracteur de ferme ou de tout autre véhicule routier utilisé pour le déneigement et l'entretien d'hiver.

DISPOSITION DE LA NEIGE - RÉGLEMENTATION

Selon le *Code de la sécurité routière du Québec*, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics.

En fait, selon l'article 498 du *Code de la sécurité routière du Québec*, « nul ne peut jeter, déposer, ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin ». Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

De plus, nous attirons votre attention concernant l'article 17 du chapitre V-9 *Loi sur la voirie* qui stipule que « Le Ministère peut aménager ou placer des paraneiges et projeter de la neige sur un terrain contigu à l'emprise d'une route de façon à ne pas causer de dommages. »

ÉCOULEMENT DES EAUX

En milieu rural, le système de drainage est ouvert, ce qui implique le creusage de fossés. Parmi les éléments essentiels à la conservation d'une chaussée, les fossés sont les plus sous-estimés. En effet, la principale cause de détérioration des routes est précisément le mauvais écoulement des eaux de surface, qui affaiblit les fondations de la chaussée.

Le propriétaire d'un terrain situé le long d'une route doit en tout temps tenir son fossé exempt de toute obstruction et maintenir son entrée en bon état. Il ne peut donc le remplir, ni y semer ou y poser du gazon, ce qui aurait pour effet d'y accroître la végétation. **De la même façon, en hiver, il ne peut y déverser de la neige, pas plus que sur la route d'ailleurs.**

USAGERS DE LA ROUTE

PRÉSENCE DES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

Gardez une distance sécuritaire lorsque vous circulez près d'un camion de déneigement afin de vous assurer d'être dans le champ de vision de son opérateur.

Faites preuve de patience. Pour bien dégager la chaussée, les camions de déneigement doivent rouler à une vitesse maximale de 50 km/h.

Les doubler est risqué, d'autant plus que vous ne pouvez deviner l'état de la chaussée devant eux ni ce que cache la poudrière causée par leurs manœuvres.

Ne vous introduisez jamais à l'intérieur d'une formation de camions de déneigement circulant côte à côte dans le but de dégager la totalité des voies de circulation.

Faites preuve de courtoisie. Lorsque vous apercevez un camion de déneigement, cédez-lui le passage, surtout si vous vous trouvez dans des endroits restreints comme les ponts d'étagement et les bretelles des autoroutes.



© Can Stock Photo - csp23245842

FREINAGE

En hiver, lorsque la chaussée est recouverte de glace ou de neige, il s'agit presque toujours d'une situation de freinage d'urgence. Rappelez-vous que l'efficacité du système de freinage dépend de l'état de vos pneus.

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DÉNEIGER SON VÉHICULE

La présence de neige ou de glace sur un véhicule circulant sur les chemins publics représente un danger potentiel pour les autres usagers de la route. En effet, une perte de neige peut réduire considérablement la visibilité, alors qu'une chute de glace peut blesser des piétons, endommager des voitures et même causer des accidents.

Article 498 : « Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit. »

RALENTIR

Article 330: « Le conducteur d'un véhicule routier doit réduire la vitesse de son véhicule lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou d'autres précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée ».

Y VOIR CLAIR

Article 265: « Le pare-brise et les vitres d'un véhicule automobile doivent être conformes aux normes établies par règlement pour assurer la visibilité du conducteur. »



Sacs pour bacs bruns de comptoir

Le Centre de formation en entreprise (CFER) des Aviateurs de Mont-Joli, offre la possibilité de vous procurer des sacs utilisables à l'intérieur des bacs bruns de comptoir.

Le but de cette entreprise est de montrer aux jeunes à travailler tout en les sensibilisant à l'environnement.

Ces sacs faits à partir de vieux journaux vous sont offerts en paquet de 25 sacs au coût de \$5.00.

Si l'environnement vous préoccupe ...

Sacs maintenant disponibles
en téléphonant au bureau municipal au 418 775-5660.

Saviez vous que?

Le CFER des Aviateurs offre aussi ses services pour faire la cueillette et le déchiquetage de papier à caractère confidentiel dans votre entreprise? Toutes les tâches reliées aux papiers confidentiels seront effectuées par des personnes en formation sous la supervision constante des enseignantes. Toutes les personnes assignées à ces tâches reçoivent une formation continue et sont dûment assermentées.

Vous avez besoin de ces services? Vous avez des questions ?

Communiquez avec:

Justine L. Lespérance

CFER des Aviateurs

254 avenue Ross, Mont-Joli

418 775-7206 poste 2517

info@ccimontjolimitis.com



Le travail de rue présent dans ton milieu!

POURQUOI AVOIR BESOIN DU TRAVAIL DE RUE?

Parce que :

- ↪ Tu as besoin d'**écoute** sans te faire juger.
- ↪ Tu as besoin d'**aide** dans les moments durs de ta vie.
- ↪ Tu as besoin d'**information** sur différents sujets et sur les ressources (sexualité, toxicomanie, droits, santé, etc.)
- ↪ Tu as besoin de **matériel** de prévention (condoms, dépliants de ressources)
- ↪ Tu vis des **difficultés** en lien avec ton logement, ta consommation, ton budget, ton emploi, tes amours, ta santé, ta famille, etc.
- ↪ Tu as besoin d'**accompagnement** vers les ressources (aide sociale, dépistage ITSS, justice, violence, dépannage alimentaire, emploi, santé mentale, etc.)
- ↪ Tu as besoin de **soutien** dans des épreuves difficiles et dans tes démarches.

POUR QUI?

- ↪ **Toutes personnes dans le besoin**, 0-100 ans

LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR LE TRAVAIL DE RUE :

Les **16 municipalités** de la MRC de La Mitis.

Tu peux me voir dans :

- ↪ La rue, les parcs
- ↪ Les appartements, maisons
- ↪ Les cafés, restaurants, bars, commerces
- ↪ Les événements, spectacles, festivités
- ↪ Les organismes, institutions
- ↪ Les écoles



**Le travail de rue est une oreille attentive pour toi,
sans discrimination ni jugement.**

☞ ***SERVICE CONFIDENTIEL ET ANONYME***
Lina Castonguay : 418-740-3259

Le mot VERT du mois: « Recyclage, bac bleu et consigne »

Bonjour à toutes et tous,

Pour ce mot **VERT**, je vous propose une visite dans le monde du recyclage, plus particulièrement le bac bleu et la consigne. Voyons d'abord les principales raisons de recycler :

- **Éviter l'enfouissement de matières** : Le plastique prend 1000 ans à se décomposer, sans compter les effets néfastes sur les écosystèmes;
- **Faire une gestion durable des ressources naturelles** : Les générations futures ont droit, comme nous, à ces ressources parfois non renouvelables (bois, pétrole, métaux, etc.);
- **Réduire les coûts sur vos taxes** : Pour vos matières recyclables, il en coûte environ 120 \$/tonne à traiter dans le bac vert contre 54 \$/tonne dans votre bac bleu !

Qu'advient-il des **papers, cartons, plastiques (1, 2, 3, 4, 5 et 7), métaux et verres** de votre bac bleu? Une fois triés au Centre de tri Bouffard de Mont-Joli, ils sont conditionnés, envoyés chez le recycleur puis transformés. Ceux-ci reviennent sur le marché en emballages, vêtements, journaux ou autres produits que vous consommez et parfois retournez dans votre bac bleu. Cette boucle a ses avantages ! Par exemple, l'aluminium vaut 1100 \$ la tonne recyclée contre 1400 \$ la tonne vierge et peut être recyclé à l'infini !

La consigne

Les brasseurs du Québec ont instauré il y a environ 200 ans la première consigne afin de favoriser la réutilisation des bouteilles de verre. Celles-ci peuvent être réutilisées jusqu'à 15 fois ! Le taux de récupération de ce système est aujourd'hui de 98 %.

Établi en 1984 afin de favoriser le recyclage, le « Consignée Québec » touche 460 millions de contenants et représente 25 millions de dollars. Son taux de retour atteint 76 % alors que le taux de récupération des matières recyclables dans le bac bleu est de 65 %. Il a été sujet d'actualité en octobre alors que Recyc-Québec a recommandé de consigner de nouveaux types de contenants et de hausser son prix de 5 à 10 cents. Cette réforme exclurait les bouteilles de vin, leur taux de récupération dans le bac bleu étant de 94 %. À suivre...

Finalement, connaissez-vous la consigne sociale? C'est la collecte dans les lieux publics des contenants consignés afin de financer les activités d'un organisme. Environ 8 % des OBNL l'utilisent comme source de financement. La consigne est donc plus qu'environnementale !

D'ici le prochain mot **VERT**, portez-vous bien et qu'importe la façon, bon recyclage!

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Tél. : 418-775-8445, poste 1138
Courriel: matresi@mitis.qc.ca



L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS - HORAIRE

L'ÉCOCENTRE est situé

au 428 Chemin Perreault Est, Mont-Joli (près de l'aéroport)

418-785-0055

Heures d'ouverture du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017

Lundi au vendredi : 08h00 à 15h45 Samedi: Fermé

(Fermé les jours fériés)

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

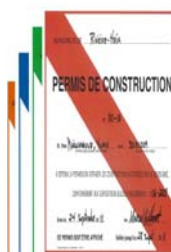
Vous pouvez y apporter:

- * Matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, portes, fenêtres, tôle, vitre, brique, béton)
- * Les encombrants (électroménagers, meubles)
- * Herbe, feuilles, branches d'arbres, terre non contaminée
- * Métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc)
- * Petits électroménagers et appareils électroniques
- * Menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration)
- * Pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonbonnes gaz propane, ampoules fluo compactes



RAPPEL

PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE (gratuit) pour brûler résidus forestiers à la suite d'un nettoyage de votre terrain ou pour feu de joie ou feu de camp si vous ne possédez pas de foyer muni d'un pare-étincelle.



PERMIS OBLIGATOIRES pour tous travaux de construction, rénovation, démolition, installation septique.

Demander à votre municipalité
Tél.: 418-775-5660



POINT DE DÉPÔT POUR LA RÉCUPÉRATION

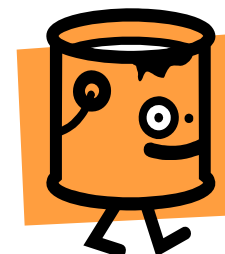
Des points de dépôt ont été mis en place dans certaines municipalités pour la **récupération des résidus de peinture et d'huile usée**.

Le point de dépôt pour Sainte-Jeanne d'Arc est situé au garage municipal de La Rédemption.

Les heures d'ouverture sont de 07H00 à 17H00 du lundi au vendredi. S'il n'y a personne au garage lors de votre arrivée, vous pouvez déposer vos matières récupérables (peinture et huile usée) à côté du bac en autant que les contenants soient bien fermés.

Produits acceptés

- * *Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)*
- * *Peintures à métal ou antirouille - Peinture aluminium*
- * *Teintures - Vernis - Laques*
- * *Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)*
- * *Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)*



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

205 rue Principale, C.P. 40
Sainte-Jeanne d'Arc, (Québec)
G0J 2T0

Téléphone : 418-775-5660
Télécopie : 418-775-5666
Messagerie : stejeanne@mitis.qc.ca
Rédaction et mise en page : Louise Boivin, directrice générale
Rolande Martel, adjointe

Retrouvez-nous sur le Web!

www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca

Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
De 09h00 à 12h00
et
13h00 à 16h00
Fermé le vendredi



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 5 DÉCEMBRE 2016

BIENVENUE à TOUS !

Concert de Noël Intergénérationnel



Dimanche le 27 Novembre 2016 À 14h00

À la salle de spectacle René-Dupéré-Desjardins

Présenté par l'Harmonie du Mistral

et les résidences privées pour aînées de la Mitis

Direction Musicale

Noëlline Banville et Josée Plante

Entrée au coût de: 10\$

Pour informations ou réservations: 418-775-7206 poste: 2616

Où Nancy Boutin au 418-776-2466